

INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

MOT DE LA PRÉSIDENTE



© PHOTO : ANNE KMEYKO

Auteur inc.!

Devrions-nous tous devenir producteurs ?

C'est une des recommandations qui a été faite à Athènes lors du premier congrès mondial des scénaristes qui se tenait en novembre dernier et auquel j'ai eu la chance d'assister. Avouez que c'est un peu ironique. Dans un évènement qui devrait célébrer l'importance des scénaristes, on nous recommande de devenir producteur ou à tout le moins que notre meilleur ami en soit un. Pourquoi ? Parce que la révolution digitale est à nos portes ou s'est déjà produite ou n'arrivera pas, c'est selon le conférencier. Vous comprendrez que les avis sur la question étaient partagés.

Tous s'entendaient toutefois pour dire que ces nouveaux médias, sont des médias d'auteurs. Des bêtes tentaculaires qui gobent du contenu à vitesse grand V. Il faut donc en fournir. Sans toutefois être sûr d'en tirer un revenu équitable. Tout le monde est à la recherche du fameux modèle d'affaires qui assurera un revenu aux créateurs. Pour le moment, personne ne l'a trouvé. Et pendant qu'on cherche, les recettes publicitaires se déplacent vers les nouvelles plateformes, elles aussi à vitesse grand V. En 2009, la balance a basculé du côté Internet. Plus de 50 % des revenus publicitaires s'y retrouvent maintenant et on peut présumer que la migration va se poursuivre. Tout comme le piratage qui a ses propres partis politiques

en Allemagne et en Suède. Les tenants de la gratuité tous azimuts sur internet ont récolté 7% des votes en Suède. On comprend mieux pourquoi les gouvernements sont plutôt timides quand il s'agit de réglementer les nouveaux médias. Ce n'est pas populaire auprès des électeurs. Et tant pis pour le droit d'auteur.

Présentement, 90% de la musique obtenue sur Internet l'est illégalement. Sans que les créateurs ne touchent un sou. On peut présumer que la même chose se produira avec les contenus vidéo quand ils seront plus facilement accessibles.

Toutefois, le cinéma continue à être rentable. Surtout pour les six grands groupes de propriété américains. Malgré la crise, leurs revenus ont augmenté en 2008. Il se produit environ 3 500 films par année mondiale. De ce nombre, 200 proviennent des grands studios américains et ils monopolisent 80% des parts de marché. La diversité culturelle en prend pour son rhume.

Un conseil qui faisait l'unanimité probablement parce qu'on a tous tendance à se vendre à rabais : « Ne jamais sous-estimer la valeur du scénario ! »

Peu de bonnes nouvelles à Athènes donc. Ni de grandes solutions. Mais quelques suggestions intéressantes par exemple d'instaurer un « Guide des bonnes pratiques festivières » pour rappeler aux organisateurs de festivals que c'est impoli d'oublier de

mentionner l'auteur dans le programme, le site Internet ou sur la liste d'invités. Parce que oui, oui, ça arrive. Et remplacer la mention « un film de » par « un film réalisé par ». Finalement, un conseil qui faisait l'unanimité probablement parce qu'on a tous tendance à se vendre à rabais : « Ne jamais sous-estimer la valeur du scénario ! » []

SYLVIE LUSSIER

[SOMMAIRE]

- 2 Nos bureaux seront fermés
- 2 Félicitations !
- 2 Avis de recherche
- 2 Nouveaux membres
- 2 Petites annonces
- 2 Desjardins Sécurité financière
- 3 Rapport de la présidente
- 4 Rapport de la trésorière
- 5 Rapport du directeur général
- 8 « Mathophobes », ne pas s'abstenir
- 9 Projets acceptés - Téléfilm
- 10 Le meilleur ami de l'auteur
- 12 Projets acceptés
- 13 À la défense des télévisions généralistes
- 16 Financement
- 17 Projets acceptés - SODEC
- 18 Félicitations ! à nos membres
- 20 Chronique de la Caisse

FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES

Jean-Michel Anctil,
- Médaille de l'Assemblée nationale, afin de souligner son implication dans la lutte au décrochage scolaire.

Paule Baillargeon,
- Prix Albert-Tessier 2009.

Pierre Lebeau,
- Prix spécial des Amériques pour sa contribution exceptionnelle à l'art cinématographique, FFM.

Marquise Lepage,
- Prix Arts et Culture 2009 de Femmes de mérite du Y des femmes de Montréal.

Lise Payette,
- Prix Pionnière 2009 de Femmes de mérite du Y des femmes de Montréal.

(suite à la page 18)

NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro (octobre 2009), nous comptons les nouveaux membres suivants :

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| Josée Blanchette | Jean-Sébastien Poirier |
| Sophie Legault | Jean Sawyer |
| Chloé Leriche | |
| Sylvie Pagé | Membres associés |
| Anne-Marie Perrotta | Claude Brie |

AU REVOIR !

Monsieur **Gilles Carle**, 28 novembre 2009.

AVIS DE RECHERCHE

Nous avons des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession Andrée Dufresne, Succession Florence Martel, Succession Marcelle Barthe, Succession Michel Robert, Hubert Blais, Émile Coderre, Claude D'Astous, André Desrochers, Léon Dewine, Jean-Marc Drouin, Jean Guillaume, Lyette Maynard, Guy Parent, Gema Sanchez, Marie T. Daoust, Taib Soufi, Najwa Tlili.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec Odette Larin au 514 526-9196.

DES JARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Vous avez des questions concernant l'assurance et vous désirez obtenir des renseignements sur les protections de votre régime d'assurance collective ? Vous avez besoin d'assistance ?

Composez sans frais le **1 877 828-7800 poste 5806** pour joindre un agent du service à la clientèle, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

PETITES ANNONCES

Résidence d'écriture / Bord de mer / Site naturel d'exception
ÎLE DU HAVRE-AUX-MAISONS
Tarifs pour membres SARTEC
(1^{er} octobre au 1^{er} juin)
500 \$ (la 1^{ère} semaine) 250 \$ (les semaines suivantes jusqu'à scénario complété ou ressourcement total !)

PHOTOS et INFOS :

www.aupieddelabutteronde.com
De votre collègue scénariste, Nicole Gravel :
514 279-9165

Lieu magique pour écrire dans les **CANTONS-DE-L'EST**. À 20 minutes du Mont-Orford.

Location pour la saison d'hiver (temps des fêtes inclus et jusqu'au 1^{er} mai 2010). Internet HAUTE-VITESSE! À 1 h 30 de Montréal sans forcer!

Domaine extra privé de 100 acres, aucun voisin visible ni audible, petit lac privé avec patinage possible et raquette en forêt privée. Maison 1890 rénovée avec 3 chambres fermées. Couche 8 adultes. Toutes commodités. Foyer, poêle comb. lente, etc. Prix du marché raisonnable.

Contactez : **Jean-Philippe Duval**
Tél. : 514 723-3876
Cell. : 514 703-3876
jpduve@sympatico.ca



L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec) H2L 2Y6
Téléphone : 514 526-9196
Télécopieur : 514 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TQS-Point final, TVA, TVOntario, TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- PRÉSIDENTE
Sylvie Lussier
- VICE-PRÉSIDENT
Mario Bolduc
- TRÉSORIÈRE
Louise Pelletier
- SECRÉTAIRE
Joanne Arseneau
- ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES
Michelle Allen
Geneviève Lefebvre
Mathieu Plante
Marc Roberge
Luc Thériault, délégué des régions

SECRÉTARIAT

- DIRECTEUR GÉNÉRAL
Yves Légaré
- DIRECTRICE ADJOINTE
Valérie Dandurand
- CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL
Suzanne Lacoursière
Mélissa Dussault
- SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
Odette Larin
- ADMINISTRATRICE
Diane Archambault
- ADJOINTE ADMINISTRATIVE
Micheline Giroux
- COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES
Mireille Lagacé
- COMMIS AUX COMPTES À RECEVOIR
Marie-Andrée Guinard
- RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS
Manon Gagnon
- CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE
M.-Josée Morin
- IMPRESSION
Imprimerie EXPRESSART Inc.

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.



29 NOVEMBRE 2009

Assemblée générale annuelle

Rapport de la présidente

Nous publions ici la version intégrale du rapport lu par la présidente de la SARTEC lors de l'Assemblée générale annuelle du 29 novembre dernier.

SYLVIE LUSSIER

En écoutant Yves vous lire son rapport, je me rappelle du bon vieux temps où j'étais trésorière. J'étais toujours un peu étourdie à l'énoncé de tout ce que la SARTEC avait accompli dans l'année. Étourdie et plutôt fière. « On a fait tout ça et ça m'a même pas fait mal ! »

Disons que cette année, j'ai été un peu plus au cœur du tourbillon. Je ne sais pas si ce sont les effets récurrents d'une labyrinthe qui revient me hanter une fois de temps en temps mais j'ai eu la tête qui tournait à maintes reprises. On vit des temps troublés en culture pour dire le moins. Et particulièrement en télévision. Le remaniement du Fonds canadien de télévision en Fonds des Médias nous inquiète tous. Les critères de retour sur le capital investi et de succès d'écoute de même que la volonté du gouvernement de donner aux canadiens ce qu'ils veulent voir à la télé qui ont présidé à la naissance du nouveau fonds ont de quoi faire frémir.

Le nouveau fonds veut aussi accélérer la transition de la production vers les médias digitaux. Les fameuses nouvelles plateformes. Alors que le modèle d'affaires qui nous permettra de continuer à recevoir les droits qui nous reviennent sur les œuvres qui sont exploitées sur ces plateformes est loin d'être au point.

D'audiences du CRTC en consultation sur la *Loi sur le statut de l'artiste* ou sur la gouvernance du nouveau fonds, nous faisons valoir nos positions à toutes les fois où nous le jugeons pertinent. Parce que les absents ont toujours tort. Et qu'il faut y être pour faire entendre un autre discours que celui du profit et du retour sur l'investissement.

La préparation de mémoires et leur présentation devant les instances concernées représentent énormément de travail. Un travail qui donne des résultats pas mal moins concrets que la refonte de notre système d'assurances par exemple mais qui n'en demeure pas moins primordial.

Mais tout n'est pas que problèmes dans la vie d'une présidente de la SARTEC. J'ai eu la chance d'assister au début du mois de novembre au premier congrès mondial des scénaristes qui avait lieu à Athènes. Un événement qui regroupait environ 200 délégués provenant d'une trentaine d'associations de scénaristes qui elles mêmes représentent 30,000 auteurs.

C'était fascinant de constater à quel point les problèmes sont les mêmes pour tous. Et plutôt réconfortant de voir que grâce à la SARTEC et à la *Loi sur le statut de l'artiste*, avouons-le, les auteurs d'ici bénéficient d'ententes collectives qui font l'envie de plusieurs. Intéressant aussi de voir quelles sont les pistes explorées par d'autres associations pour résoudre des problèmes auxquels nous faisons face nous aussi.

Tout ça pour tenter de vous faire croire que j'ai vraiment travaillé fort à Athènes et que j'ai à peine profité de l'Ouzo, du vin grec, de la vue du Parthénon qu'on avait de la terrasse de notre hôtel et surtout de la visite exclusive qu'on a eu du Parthénon et du nouveau musée de l'Acropole juste pour nous après les heures de fermeture. Rassurez-vous, j'ai encore des réflexes de trésorière. On était invité par le ministère grec de la Culture qui payait l'hébergement, la plupart des repas et le congrès. Un petit pays de 10 millions d'habitants, loin d'être parmi les plus riches de l'union européenne, qui semble toutefois avoir compris que la prospérité économique passe aussi par la culture.

Enfin, cette première année à la présidence m'aura aussi permis de mettre à profit mon plus grand talent : faire la fête ! C'était le sixième anniversaire de la SARTEC comme vous le savez. Et, de la magnifique affiche créée par Michel Rabagliatti à la soirée tapis rouge du 15 octobre en passant par la vidéo Première ligne que vous pouvez aller voir sur Internet, toutes les activités reliées à cet anniversaire ont été un succès. Je tiens à souligner le travail incroyable réalisé par le comité organisateur et particulièrement par Manon Gagnon.

Toujours dans la veine du party, notre incomparable directeur général, Monsieur Yves Légaré, célébrait cette année ses vingt ans à la SARTEC. Au-delà de son intelligence, de ses grandes connaissances et de son dévouement, c'est surtout son humour fin et sa patience jamais condescendante quand il faut qu'il me réexplique pour la énième fois la même chose qui font que c'est un tel plaisir de travailler avec lui. En souhaitant que la SARTEC puisse compter sur toi pour encore vingt ans. ¶



Rapport de la trésorière au 29 novembre 2009

Nous publions ici les grandes lignes des États financiers vérifiés et les Prévisions budgétaires pour l'année 2009-2010 présentés par Louise Pelletier, trésorière du conseil d'administration de la SARTEC, lors de l'assemblée générale annuelle.

LOUISE PELLETIER

Les finances de la SARTEC se portent bien. Nous affichons pour la quatrième année consécutive un surplus au Fonds d'administration. Qui plus est, au niveau du Fonds de la Caisse de sécurité, les décisions prises pour notre régime d'assurance collective semblent porter fruit puisque nous constatons une diminution de nos primes, alors que nous avons l'habitude d'augmentations frôlant parfois les 100 000 \$ annuellement.

■ LE FONDS D'ADMINISTRATION

Nos revenus (avant la prise en compte des honoraires d'administration) sont légèrement à la baisse par rapport à l'an dernier soit 724 913 \$ comparativement à 726 618 \$ pour 2008. Nos dépenses sont également inférieures à l'an dernier soit 784 482 \$ plutôt que 796 951 \$.

La différence entre les revenus et les dépenses est donc de l'ordre de (59 569 \$), mais si nous calculons l'amortissement des immobilisations et des pertes sur dispositions d'immobilisations de 16 299 \$, et que nous prenons en compte les Affectations d'origine interne de 80 000 \$, nous nous retrouvons avec un surplus de 36 730 \$ cette année qui vient s'ajouter au Surplus accumulé de quelque 60 000 \$. Le surplus au Fonds d'administration est désormais de 97 879 \$.

■ LE FONDS DE LA CAISSE DE SÉCURITÉ

Pour la Caisse de sécurité, nous avons déposé cette année 1 591 787 \$ dans les REER des membres soit 80 000 \$ de plus que l'an dernier.

Nos placements et dividendes ont respectivement rapporté cette année 60 164 \$, soit 16 113 \$ de plus que l'an dernier.

Nos primes d'assurance se sont élevées cette année à 685 149 \$ comparativement à 702 856 \$ l'an dernier. Notez que le nouveau régime d'assurance collective n'est en place que

depuis juin et que seuls les trois derniers mois de notre année financière¹ sont affectés par ces changements. Notez aussi qu'en 2006, nos primes s'élevaient à 491 550 \$, qu'elles sont passées à 609 715 \$ en 2007 et à 702 856 \$ en 2008. La baisse de 17 000 \$ de cette année est donc significative.

Nous avons aussi dépensé quelque 31 294 \$ pour des rénovations à notre édifice, ce qui constitue un placement également.

■ LE FONDS D'IMMOBILISATION

Le fonds d'immobilisation qui indique la valeur aux livres et non la valeur marchande de notre édifice s'établit désormais à 237 282 \$.

Au total, les trois fonds de la SARTEC se sont enrichis de près de 38 000 \$ cette année.

■ PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009-2010

Pour 2009-2010, nous prévoyons pour le Fonds d'administration seulement des dépenses nettement plus élevées que l'an dernier où les dépenses en « salaires », entre autres, ont été moins importante du fait de certains congés différés et de maladie. Au chapitre des honoraires professionnels, les interventions prévisibles en affaires publiques et la prise en charge de certains griefs devraient également augmenter nos dépenses. Quoi qu'il en soit, tout déficit éventuel au Fonds d'administration devrait normalement être assumé par nos surplus accumulés à ce même fonds.

Quant au Fonds de la Caisse de sécurité, les changements opérés à notre régime d'assurance collective en juin 2009 devraient avoir leur plein effet l'an prochain.

Les membres qui souhaitent obtenir plus d'information peuvent communiquer avec la SARTEC. ■■

¹ Nos états financiers portent sur la période du 1^{er} septembre au 31 août.

LES FAITS MARQUANTS

Rapport du directeur général au 29 novembre 2009



Le Rapport du directeur général à l'Assemblée générale se veut un survol des activités de l'année dont nombre d'entre elles ont souvent fait l'objet d'articles dans l'Info-SARTEC, nous vous présentons donc dans ces pages quelques points importants.

YVES LÉGARÉ

Crise économique, baisse des revenus publicitaires, révision du cadre réglementaire, chambardements au Fonds canadien de télévision, bataille entre les câbles et les diffuseurs, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par l'incertitude, mais parsemée de quelques bonnes nouvelles qui méritent notre attention.

■ 60^E ANNIVERSAIRE

La SARTEC a 60 ans et se porte toujours bien. Pour le souligner et surtout réaffirmer la place des auteurs, nous avons organisé quelques événements dont deux soirées-rencontres à la Cinémathèque québécoise et une soirée gala, le 15 octobre dernier, en collaboration avec l'Académie du cinéma et de la télévision, mettant en présence nos membres, pour qui était déployé le tapis rouge, et les divers partenaires du milieu culturel et audiovisuel.

■ LE DOSSIER ROBINSON

Mais l'auteur le plus médiatisé cette année a sans conteste été Claude Robinson à qui le juge Auclair a donné raison sur presque tous les points en litige, tout en s'avérant particulièrement sévère pour les défenseurs. Claude Robinson a ainsi « regagné son œuvre ». Pour la communauté des auteurs, sa victoire fut un grand moment qui nous donnait raison de l'avoir soutenu et appuyé. Malheureusement, même si le jugement semble bien étoffé, le dossier n'est pas réglé, puisque la partie adverse a porté le tout en appel.

■ APPLICATION DES ENTENTES EN VIGUEUR

Fort heureusement, tous les litiges ne prennent pas aussi longtemps à se régler et ne sont pas aussi onéreux.

Nous avons reçu plus de 3 100 contrats en télévision, 153 en cinéma, plus de 320 contrats de reprise et d'extraits, sans compter les paiements de redevances issues des producteurs. Quelque 260 lettres ont été expédiées aux producteurs par les relations de travail pour signifier certains problèmes sur les contrats. Nous avons aussi consacré des efforts particuliers cette année pour retracer des remises en retard avec des résultats intéressants puisque plusieurs milliers de dollars ont ainsi

été réclamés. Pour les seules ententes APFTQ (qui représentent 87 % de la valeur des contrats reçus), nous avons déposé 264 griefs (228 en télé, 36 en cinéma). Nous avons retiré 195 griefs (anciens et nouveaux) et 82 griefs demeurent en suspens. Un grief a été porté en arbitrage et fait l'objet d'une révision judiciaire. Un problème inattendu s'est également posé cette année quant à la couverture des auteurs en vertu de l'assurance « Erreurs et Omissions » en cas de poursuites. Il fera l'objet d'une attention particulière de la SARTEC.

Quant aux autres ententes collectives, si certaines ont généré quelques échanges, elles ne furent l'objet d'aucun grief.

■ NÉGOCIATION ET APPLICATION DES ENTENTES COLLECTIVES

Nos ententes avec l'APFTQ ne sont échues qu'en 2011 et 2013. Des discussions ont cependant eu lieu pour préciser certaines interprétations relativement à la nouvelle procédure de griefs, ainsi que sur l'application de l'entente collective aux nouvelles plateformes. En télévision, les négociations doivent cependant débiter un an avant l'échéance de l'entente et c'est donc en mars que les pourparlers devraient commencer.

TVA

Du côté de TVA, la négociation se poursuit lentement. Si, depuis quelques années, TVA produit peu à l'interne, le nouveau Fonds des médias va sans doute entraîner des changements à cet effet. Quebecor veut exploiter les œuvres sur toutes les plateformes possibles : vidéo sur demande, portail Internet, téléphonie, etc. et, par conséquent, détenir des droits d'exploitation beaucoup plus larges que ceux actuellement prévus. Tant les tarifs reprise actuels que ceux pour ces différentes plateformes voire l'application de l'entente collective aux textes commandés pour le Web font l'objet de discussion.

DOSSIER ÉLÉPHANT

En lien avec Quebecor, nous avons entrepris des discussions pour la libération de droits pour le projet Éléphant, qui œuvre à la numérisation des œuvres du répertoire cinématographique

Rapport du directeur général au 29 novembre 2009

québécois afin de les rendre accessible au public sur le service de Vidéo sur demande Illico. Quebecor qui prend charge de la numérisation des œuvres, s'est engagé, après avoir remis 62 % des sommes aux distributeurs de films et conservé 10 % de frais d'administration, à verser les 28 % restants également entre chacun des groupes concernés : scénaristes, réalisateurs, comédiens et producteurs. Ces 7 % par groupe n'incluent cependant pas les droits prévus en vertu des ententes en vigueur ou des contrats individuels, d'où les discussions.

DOUBLAGE

Les négociations en doublage ont débuté en décembre 2008 avec l'ANDP (Association nationale des doubleurs). Comme pour toute première entente collective, le processus est long, mais le climat demeure bon et la plupart des clauses normatives ont été déposées.

D'autres joueurs investissent également le champ du doublage. Ainsi, TVA fait désormais la surimpression vocale de certaines émissions qu'elle diffuse sur ses ondes. C'est également un sujet de négociation avec ce diffuseur.

Toujours en doublage, nous avons participé aux travaux du forum créé par le gouvernement du Québec pour favoriser l'accroissement du doublage.

AUTRES ENTENTES

Nous avons renouvelé notre entente avec TFO (Télévision française en Ontario), échue depuis le 31 mars 2005 par une augmentation des tarifs de 2 % chaque premier avril pour 2005, 2006 et 2007 et de 3 % pour 2008 et 2009. La contribution de TFO à la Caisse de sécurité est passée de 7 % à 8 %. Nous avons également travaillé au renouvellement de notre entente avec Télé-Québec et les négociations étaient presque complétées quand TQC a souhaité harmoniser notre entente avec celle nouvellement négociée avec l'UDA.

■ AFFAIRES PUBLIQUES

Les dossiers d'affaires publiques ont encore une fois cette année pris une place importante dans notre quotidien.

LA LOI PROVINCIALE SUR LE STATUT DE L'ARTISTE

La *Loi sur le statut de l'artiste*, amendée l'été dernier pour régler le conflit des syndicats de techniciens AQTIS et IATSE sur les tournages américains, fait l'objet depuis l'automne d'un processus de révision au sein du Comité L'allier, lequel devrait faire par la suite des recommandations à la ministre pour les changements souhaités. Nous y participons.

UN CRTC QUI RÈGLEMENTE PEU

Comme chaque année, le CRTC consulte tous azimuts, mais règlemente toujours aussi peu.

Les nouveaux médias

Cette année de grandes audiences ont eu lieu en février sur la réglementation des nouveaux médias. Le CRTC qui avait exempté en 1999 les entreprises de radiodiffusion de nouveaux médias sur Internet, s'interrogeait cette année sur la pertinence de maintenir cette exemption. Sans vouloir réglementer le contenu produit par les utilisateurs à titre personnel, la SARTEC et plusieurs autres associations souhaitaient que le CRTC impose aux plus importantes entreprises de nouveaux médias des obligations de contribution à la création et à la présentation de programmation similaires à celles imposées aux entreprises traditionnelles de télévision et impose également aux fournisseurs de services Internet un régime de contribution financière à la programmation basé sur un pourcentage des revenus découlant de leurs activités de distributeur de services de radiodiffusion. Malheureusement le CRTC a maintenu l'exemption.

Le renouvellement de la licence de TVA

En mars et en mai 2009, avec l'UDA, nous avons demandé que le CRTC ne renouvelle que pour un an et aux mêmes termes et conditions que ceux actuellement en vigueur, la licence du Groupe TVA, qui souhaitait obtenir des assouplissements réglementaires. Le CRTC a renouvelé la licence de TVA pour une période de deux ans, mais aux mêmes conditions.

Les grands groupes de propriété

Enfin, en septembre dernier, le CRTC s'interrogeait sur la pertinence d'attribuer des licences par groupe de propriété afin d'harmoniser les obligations actuelles des différents services en termes de dépenses, de quotas, de volumes de contenu canadien, etc. De nouveau avec l'UDA, nous avons fait valoir que la situation fort différente des deux marchés linguistiques induisait pour le système francophone une approche au cas par cas et avons profité de l'occasion pour appuyer de nouveau l'octroi de redevances d'abonnement à tous les diffuseurs généralistes et éducatifs.

**COMME CHAQUE ANNÉE, LE CRTC CONSULTE TOUS
AZIMUTS, MAIS RÈGLEMENTE TOUJOURS AUSSI PEU.**

FONDS DES MÉDIAS DU CANADA

En mars 2009, nous avons dénoncé les modifications aux règles de gouvernance du nouveau Fonds des médias du Canada par lesquelles le gouvernement canadien faisait la part belle aux câblodistributeurs. Dans un mémoire conjoint avec l'UDA, nous avons fortement déploré l'importance accordée aux critères de rendement sur le capital investi et de succès d'auditoire ; nous avons questionné le fait de lier tout financement des émissions de télévision avec

l'obligation de créer en conjonction un contenu original pour les nouveaux médias ; nous nous sommes inquiétés de l'abandon de l'enveloppe réservée pour la SRC. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle politique et des consultations nationales entreprises à cet égard, nous avons présenté une vingtaine de recommandations.

SAUVONS LA SRC ET LE DOCUMENTAIRE MÉDIAS DU CANADA

Les changements au FMC faisant craindre et pour l'avenir du documentaire et pour celui de la SRC, la SARTEC a joint sa voix à celle des autres organismes qui ont mis sur pied des coalitions pour sauver le documentaire et combattre les compressions à la SRC.

RÉVISION DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Après la mort au feuillet du projet de loi C-61, qui prévoyait, entre autres, la ratification des traités de l'OMPI, le gouvernement a entrepris une consultation en plein été sur la *Loi sur le droit d'auteur*. Un nouveau projet est attendu ce printemps, mais nous en ignorons encore l'ampleur et la tenue possible d'élections rend le tout aléatoire.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE LONG MÉTRAGE

Nous avons continué à participer au Groupe de travail sur le long métrage dans le contexte où les fonds sont gelés au fédéral depuis plusieurs années et où la demande de plus en plus grande entraîne un resserrement des règles.

FONDS GREENBERG

Si l'argent se fait rare en cinéma, nous avons contribué à ce qu'il y en ait davantage pour la scénarisation en convenant avec le Fonds Greenberg d'ajouter un nouveau volet à son programme d'aide destiné à financer l'écriture d'une nouvelle version du scénario pour les projets qui n'ont pas obtenu l'aval de Téléfilm ou de la SODEC en production. Cette nouvelle version améliorera les chances du projet lors d'un nouveau dépôt.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Le rapport du Commissaire aux langues officielles, suite à une plainte déposée par la SARTEC et l'UDA en 2005 déplorant que les séries d'animation de langue française majoritairement coproduites avec la France soient écrites ici en anglais et que les émissions canadiennes anglaises soient doublées en français à l'étranger, est finalement paru en janvier 2009.

Le rapport recommande au CRTC de mettre en place des mesures incitatives pour soutenir la production et la diffusion d'émissions de langue française pour les enfants et les jeunes ; à Radio-Canada de redoubler également d'efforts en ce sens ; au ministère du Patrimoine de revoir sa politique de coproduction pour favoriser la production de langue française et de relier l'octroi de crédit d'impôts ou l'appui du Fonds canadien de télévision à l'obligation de doubler les œuvres au Canada.

LA SARTEC A JOINT SA VOIX À CELLE DES AUTRES ORGANISMES QUI ONT MIS SUR PIED DES COALITIONS POUR SAUVER LE DOCUMENTAIRE ET COMBATTRE LES COMPRESSIONS À LA SRC.

■ RÉVISION DE NOS SERVICES

Notre régime d'assurance collective était menacé par la hausse exponentielle de nos primes médicaments. Après avoir essayé la voie politique, en faisant pression auprès du ministère de la Santé, puis la voie médiatique par la publication de notre dossier, nous avons choisi d'écouter la voix des différents courtiers qui, suite aux articles publiés, ont frappé en grand nombre à notre porte pour nous offrir leurs services. Nous avons finalement choisi la firme Mercer et révisé avec elle les divers éléments de notre régime, tout en veillant à en préserver l'essentiel. Nous avons relevé le seuil d'admissibilité de 10 000 \$ à 15 000 \$, limité les médicaments remboursés à ceux de la liste du régime public, amélioré le remboursement de certains frais paramédicaux, augmenté le délai de carence de l'assurance invalidité de 7 à 14 jours, etc. Ces décisions ont permis non seulement de réduire l'ensemble des coûts, mais également la contribution des membres inscrits aux volets familial et monoparental.

CAISSE DE LA CULTURE

Après avoir transféré nos comptes et notre Régime enregistré d'épargne retraite à la Caisse de la Culture, nous avons continué à collaborer avec la Caisse et un représentant de la SARTEC est désormais présent à son Conseil.

FORMATION

Que ce soit dans le cadre de Cours écrire ton court ou en lien avec le programme d'Aide aux jeunes créateurs, nous avons maintenu notre programme de parrainage en lien avec la SODEC. Nous avons également offert divers ateliers sur la Créativité, la Scénarisation télévisuelle (écriture à 4 mains), les demandes de subventions pour scénaristes, la création d'une série télé et l'écriture humoristique. Ces programmes sont financés par Emploi Québec, mais nous venons également d'adhérer à une Mutuelle de formation, créée dans le secteur audiovisuel à partir des sommes générées par le 1 % que les entreprises doivent investir en formation. Nous souhaitons ainsi accroître les différents programmes de formation.

Et si pour nos 61 ans, nous comptons être actifs sur tous les plans, nous prévoyons une année particulièrement bien remplie en négociation avec la continuation des négociations avec l'ANDP (doublage), TVA, TQC et l'ouverture des pourparlers pour les ententes APFTQ-télé, Société Radio-Canada et Office national du film. ¶



« Mathophobes », ne pas s'abstenir...

PAR MATHIEU PLANTE

Mathophobes

UN « MATHOPHOBE », C'EST-À-DIRE
QUELQU'UN QUE LES MATHÉMATIQUES
ET LES CHIFFRES HORRIFIENT.



Le conférencier du Groupe Desjardins, Pierre Giroux.

Se lever trop tôt un dimanche matin pour aller entendre parler de finance n'est pas ce qu'on peut appeler du « *quality time* ». Mais se retrouver à 79 ans dans un HLM avec des rats comme colporteurs et moins de trois sous dans son compte bancaire l'est encore moins. Je me suis donc botté le derrière, assis ce même derrière dans un taxi pour me rendre à l'hôtel Hyatt Regency le dimanche 29 novembre dernier pour puiser la matière qui allait servir à vous faire ce compte-rendu.

Je préfère vous avouer tout de go ma principale faiblesse en ce domaine, je suis ce qu'on peut appeler un « mathophobe », c'est-à-dire quelqu'un que les mathématiques et les chiffres horrifient. Deux plus deux, ça peut m'empêcher de dormir pendant des jours. Mais l'idée de me retrouver sans le sou à la retraite ou de devoir faire une croix sur certains voyages dont je rêve depuis l'enfance est encore plus angoissant.

Je remercie donc Dieu en qui je ne crois pas que les ateliers des assemblées générales de la SARTEC se déroulent le matin, car après un lunch copieusement arrosé de vin rouge, il m'aurait été carrément impossible de comprendre quoi que ce soit à ces concepts financiers. Voici donc ce qu'à jeun, j'en ai compris...

QU'EST-CE DONC QU'UN PLANIFICATEUR FINANCIER ?

Pour Pierre Giroux du Groupe Desjardins : « Le planificateur financier guide chaque personne dans la prise en charge de son autonomie financière en respect de ses valeurs, de ses priorités et de ses émotions. » Il ne doit donc pas se concentrer uniquement sur les chiffres, il doit aussi comprendre la psychologie humaine et savoir quel genre de client il a devant lui. Il doit avoir une bonne vue d'ensemble de tous les aspects autant de votre vie que de votre portefeuille : la finance, les placements, les aspects légaux, la retraite, la fiscalité, la succession et les assurances.

Si on doit à juste titre se fier à ces spécialistes des gros sous, il faut tout de même garder son libre arbitre et user de notre jugement. Nous sommes les premiers responsables de la santé de notre portefeuille. Mais comme elles sont nombreuses, malheureusement, les situations où l'on doit prendre des décisions financières dans la tourmente émotionnelle (décès, divorces, crises économiques) il faut savoir bien



« Mathophobes », ne pas s'abstenir...

s'entourer des savants conseils de ces professionnels. Car même si la dernière crise économique commence à s'estomper peu à peu, l'angoisse des épargnants, elle, demeure féroce et enracinée, et nombreux sont ceux qui restent inquiets face à l'avenir.

À quand remonte votre dernière visite chez votre planificateur financier ?

Si la réponse est 1972, qu'attendez-vous ? Mais je me rassure en me disant que, comme la SARTEC a transféré, il y a à peine deux ans, nos REER à la Caisse de la culture Desjardins, la plupart d'entre vous ont sûrement fait une petite visite au square Victoria pour y rencontrer le responsable qui gère vos avoirs. N'est-ce pas ?

MAIS D'OÙ VIENNENT DONC CES PLANIFICATEURS FINANCIERS ?

De l'IQPF, voyons ! Et je vous donne en mille la définition de cet organisme que l'on trouve dans le dépliant remis lors de ce fameux atelier : « L'Institut québécois de planification financière (IQPF) est le seul organisme au Québec autorisé à décerner le diplôme de planificateur financier et à établir les règles relatives à la formation continue de ses diplômés. Seuls les professionnels diplômés par l'IQPF sont autorisés à porter le titre de planificateur financier. Sa mission est d'assurer la protection du public en matière de finances personnelles en veillant à la formation des planificateurs financiers. »

Il suffit donc de commencer par s'assurer que notre planificateur a bien réussi ses examens et a reçu son diplôme. Mais l'IQPF n'est malheureusement pas encore un ordre professionnel. En attendant, les personnes victimes de fraude ou d'incompétence doivent acheminer leur plainte à l'Autorité des marchés financiers.

Car, qu'il s'agisse d'un conseiller en placements ou en sécurité financière, d'un représentant en épargne collective, d'un notaire, d'un avocat, d'un fiscaliste, d'un comptable ou d'un planificateur financier, ils doivent tous avoir un diplôme officiel et respecter un code de déontologie.

DES POURCENTAGES INQUIÉTANTS...

Le pourcentage le plus inquiétant est évidemment que 100 % de nous allons mourir un de ces jours, mais il n'est pas le seul. Seulement 53 % des gens ont écrit leur testament, alors que, paradoxalement, 95 % trouvent important d'en avoir un. Tout aussi paradoxal, près de 72 % des gens n'ont pas d'objectifs de retraite, alors que plus de 50 % sont inquiets de cette même retraite. En 2008, le taux d'endettement moyen des Québécois a augmenté de 7 %, soit trois fois plus que l'inflation, alors que le revenu personnel disponible a augmenté de seulement 4 %. **11**

Projets acceptés

TÉLÉFILM CANADA Fonds du long métrage du Canada

Année 2009-2010

Longs métrages francophones – volet sélectif

- *Angle mort*, écrit par Martin Girard et réalisé par Frédéric D'Amours
- *Cabotins*, écrit par Ian Lauzon et réalisé par Alain DesRochers
- *Demande à ceux qui restent*, écrit par Alexis Martin et Louis Bélanger (réal.)
- *Le jour des corneilles*, film d'animation écrit par Serge Elissalde (réal.) et Amandine Taffin
- *Frissons des collines*, écrit par Michel Michaud et Richard Roy (réal.)
- *Cabotins*, écrit par Ian Lauzon et réalisé par Alain DesRochers
- *Lance et compte*, écrit par Réjean Tremblay et réalisé par Frédéric D'Amours

Année 2010-2011

Longs métrages francophones – volet sélectif – premier dépôt

- *L'appât*, écrit et réalisé par Yves Simoneau (réal.) et William Reymond
- *Café de Flore*, écrit et réalisé par Jean-Marc Vallée
- *En terrains connus*, écrit et réalisé par Stéphane Lafleur
- *French Kiss*, écrit par Josée Fréchette et réalisé par Sylvain Archambault
- *Marécages*, écrit et réalisé par Guy Édoin
- *Mémoires corner*, écrit et réalisé par Audrey Fouché
- *Le sens de l'humour*, écrit par Benoit Pelletier et Émile Gaudreault (réal.)
- *La trace*, écrit et réalisé par Rodrigue Jean
- *Le vendeur*, écrit et réalisé par Sébastien Pilote
- *La vérité*, écrit et réalisé par Marc Bisaillon

Programme pour le long métrage documentaire

- *Les ailes de Johnny Mae*, Marc Fafard

- *Quasi-Blues*, Richard Angers
- *Marc Séguin*, dialogue avec le territoire, Bruno Boulianne
- *Yoga*, Carlos Ferrand

Programme d'aide aux longs métrages indépendants à petit budget

- *Boucherie Halal*, écrit et réalisé par Babek Aliassa
- *Curling*, écrit et réalisé par Denis Côté
- *Journal d'un coopérant*, écrit et réalisé par Robert Morin
- *De grandes espérances*, écrit et réalisé par Ivan Grbovic
- *Sortie 67*, écrit et réalisé par Jephthé Bastien

Écrire au long – Programme d'activités de langues officielles Projets francophones à l'extérieur de Montréal

- *Pierre-Luc à Issaac à Jos*, écrit par Cédric Landry
- *59*, écrit par Richard Angers et Jean-Daniel Desroches
- *Artéfact*, écrit par Normand Bergeron
- *Les Collisions*, écrit par Sébastien Gagné et Julie Gauthier
- *Papiboom*, écrit par Richard Lacombe
- *Ressac*, écrit par Cédric Landry

Projets francophones à l'ex- térieur du Québec

- *Sang d'encre*, écrit par Pascal Boutroy
- *La beauté des autres*, écrit par Maxime Desmons
- *Cap rouge*, écrit par Laurence Véron
- *Le donneur*, écrit par Carole Ducharme
- *Noël en boîte*, écrit par Jocelyn Forgues
- *Trajectoires*, écrit par Nadine Valcin

Volet d'aide à la production

- *La Sacrée*, écrit par Daniel Marchildon et réalisé par Dominic Desjardins et Mark Chatel

(source TÉLÉFILM)

Le meilleur ami de l'auteur ?

PAR MATHIEU PLANTE

Ami de l'auteur ?

Peu importe comment vous l'appellez : script-éditeur(trice), conseiller(ère) à la scénarisation, auteur-conseil, ou tout simplement par son prénom, vous avez tous eu recours à ces lecteurs professionnels dans votre travail d'écriture. Pour y voir plus clair, voici d'abord quelques définitions.

- **Conseiller à la scénarisation** (dans l'entente avec l'APFTQ) : Personne qui, sans participer à l'écriture d'une émission, en suit le développement, et, verbalement ou via des rapports de lecture, fait part de ses commentaires et propose des éléments de solutions aux problèmes rencontrés par l'auteur.
- **Auteur-conseil** (dans l'entente avec la SRC) : Auteur dont les services professionnels sont retenus à titre de conseiller pour une émission ou une série.
- **Script-éditeur** (dans l'entente avec la SRC) : Auteur responsable de la forme finale d'un ou de plusieurs textes.
- **Auteur-coordonnateur** (dans l'entente avec l'APFTQ) : Auteur désigné par le producteur pour diriger les textes et être responsable devant lui de leur forme finale en effectuant au besoin toutes les modifications qui sont nécessaires, notamment celles qui peuvent changer la structure du scénario.
- **Show-Runner** : (surtout dans les pays anglophones) : Auteur reconnu qui est le gardien en chef de la vision créatrice d'une émission ou d'une série.

« J'ai senti dès le début qu'elle savait me faire de la place, et la bonne place... pour moi le plus important là-dedans, c'est cette relation de confiance. »

—Richard Blaimert



Richard Blaimert, Suzanne Aubry et Myrienne Pavlovic

Suzanne Aubry, qui anime ce panel, demande d'abord à Richard Blaimert (*Le monde de Charlotte, Les hauts et les bas de Sophie Paquin*) de lui parler de sa script-éditrice, Sylvie Denis.

Il l'a rencontré sur « *Wataatow* », elle lui a été imposée, mais il ne la quitte plus depuis. « J'ai senti dès le début qu'elle savait me faire de la place, et la bonne place... pour moi le plus important là-dedans, c'est cette relation de confiance. »

Mais qu'est-ce qu'elle fait exactement pour lui, cette Sylvie Denis ?

« Si je développe une série, elle est la première à qui je vais en parler... Par exemple sur *Sophie*, on est en production ça va très vite, j'ai dix ou vingt jours pour écrire un épisode. Elle va donc être la première à qui je vais m'adresser d'abord. »

Il affirme ne pas toujours faire de scène à scène et travailler beaucoup dans sa tête. Sylvie a donc appris à lui laisser la latitude nécessaire pour qu'il effectue son travail. Elle le connaît bien et lui aussi...

« Je connais ses zones de résistance... quand on fait une version 1, on pense toujours que c'est la meilleure. Quand je sens de la résistance de sa part, la confiance est tellement établie avec elle, que je suis capable de faire abstraction de mes doutes et de faire les changements. » Il ajoute avec le sourire : « Mais y'a rien ▶

qui me fait plus plaisir que d'entendre Sylvie me dire : « Ah, oui ! Ça, c'est bon ! » Moi, ça me donne des ailes. »

C'est vraiment le diffuseur qui a le dernier mot. Mais il a été assez chanceux dans sa carrière. Sylvie Denis recueille les commentaires des producteurs, des diffuseurs et les lui donne en résumé. « Si tout le monde est d'accord sur un commentaire, ça doit sûrement dire qu'il y a un problème. »

« Sylvie, comment la vois-je ? C'est celle qui me défend. Souvent, elle va aux réunions à ma place. On est tous des petites bébêtes fragiles. Sylvie est un peu la protectrice de ma voix. »

La parole passe ensuite à Myrienne Pavlovic (ancienne directrice à Téléfilm, directrice du développement, productrice de contenu et directrice des services aux émissions dramatiques à la SRC, elle a ensuite fondé, en 2002, *Les Productions Myrienne Pavlovic* qui offre des services de consultations et des conseils en script-édition, elle a entre autres script édité la série *Rumeurs*).

« Plus précisément, au moment où chacun des épisodes est articulé, mon travail c'est de questionner le synopsis, de questionner le scène à scène, d'intervenir au niveau de la structure, par rapport à ce qui peut être plus efficace, plus surprenant. C'est donc un peu servir de caisse de résonance. »

C'est donc, ajoute-t-elle, un travail étroit avec l'auteur. Et Isabelle Langlois étant une auteure d'expérience, Myrienne sait lui laisser une grande latitude. Elle s'occupe de discuter des courbes de personnages, des retournements, des tableaux synoptiques et travaille aussi à l'idéation.

« La fonction principale d'une script-éditrice, c'est entendre dans le texte, au-delà des mots, ce que l'auteur veut dire. »

Pour Myrienne Pavlovic, il n'y a pas de recette miracle. La série « *Aveux* » qu'elle a script édité, ne rentre pas dans le moule de la télévision conventionnelle, peut-être d'abord parce qu'elle a été écrite par un auteur de théâtre, Serge Boucher. « Il faut y aller à l'instinct, car on ne peut savoir à l'avance ce qui va faire de l'argent ou non. »

« Quand j'ai commencé à travailler avec Serge Boucher, qui arrivait de l'écriture théâtrale, il n'avait jamais écrit de série télé, l'idée ce n'était pas d'entrer dans le moule de ce qu'est l'écriture télé. On est allé avec l'univers qu'il portait. Il n'y a pas de recette, il n'y a rien de magique là-dedans. »

Marie-Hélène Dubé (*Destinées, Kaboum, Sam Chicotte*) nous parle ensuite de son expérience comme auteure. « Moi je vis un peu deux situations différentes. Je travaillais en jeunesse avec des script-éditrices, qui sont les gardiennes de la continuité de l'histoire... ça reste donc notre histoire. Mais, avec Michelle Allen sur *Destinées*, c'est plus une situation d'auteur-coordonnateur, parce que ce téléroman est la vision et la création de Michelle. »

Elle ajoute que les lectrices sortent les auteurs de leur isolement. Elles distillent les commentaires de la production pour en faire une liste par priorité. Elles font preuve d'ouverture en acceptant aussi que des changements demandés soient remis en question en allant revoir la production pour faire valoir le point de vue de l'auteur.

Michèle Tougas (*Cornemuse, Dans une Galaxie près de chez vous*) n'en est pas à sa première script-édition. On reconnaîtra



En haut, les auteurs Marie-Hélène Dubé et Richard Blaimert. En bas, les conseillères à la scénarisation Myrienne Pavlovic et Michèle Tougas.

son nom par ailleurs au générique de la série « *Minuit le soir* ». Tout comme pour Myrienne Pavlovic, elle n'est pas auteure et n'a jamais écrit une seule ligne.

« Mon travail est tellement différent d'un projet à l'autre et d'un auteur à l'autre. »

Elle a beaucoup travaillé avec Pierre-Yves Bernard (*Minuit le soir*), tellement qu'elle lui a un jour demandé s'il voulait choisir une autre script-éditrice, pour changer d'air un peu. Mais il a choisi de rester avec elle pour conserver ce lien de confiance qui s'était construit au fil des ans. « Même les script-éditrices apprennent des auteurs et deviennent meilleurs avec les années. Elles se dépassent elles-mêmes. »

Elle aime voir son travail comme celui d'un coach qui aide à développer le muscle de la création des auteurs dont elle lit les projets et les textes. Elle travaille aussi souvent sur les bibles.

Michèle nous parle ensuite plus spécifiquement de sa méthode en trois parties, en trois lectures. D'abord, une première lecture qu'elle qualifie d'inconsciente, de floue, de neutre. Cela pour se mettre dans la peau d'une simple lectrice qui veut d'abord être surprise et avoir du plaisir. Elle doit vivre les émotions. « J'essaie de me mettre au neutre pour me laisser impressionner. »

Vient ensuite une deuxième lecture afin de nommer ces émotions, de les mettre en mots.

Et finalement, une troisième lecture plus complexe, où elle doit formuler en détail comment elle va dire tout cela à l'auteur avec qui elle travaille. Il s'agit d'un travail pédagogique pour communiquer à l'auteur les changements nécessaires, les failles dans le texte. « Il faut choisir les mots justes pour qu'il ne soit pas défensif. »

Elle avoue candidement, après de longues années d'expérience, avoir encore souvent le trac devant la première version ▶

Le meilleur ami de l'auteur ?

qui est comme un rendez-vous affectif avec l'auteur. Et si elle ne trouvait pas les mots justes, et si elle faisait du tort à son auteur ?

Son but central étant d'amener le spectateur à vivre l'expérience intime du personnage. Si cette rencontre n'est pas possible, c'est qu'il doit y avoir un problème dans le texte. « Il faut que le personnage soit connecté à son expérience pour que le spectateur puisse en faire de même. »

Comment a-t-elle été approchée ? C'est un peu de tout. Par exemple, pour « *Minuit le soir* », elle dit avoir été « castée » en rencontrant les auteurs qui ont aussitôt affirmé vouloir de ses services pour leur série. Mais si les auteurs ne se sentent pas à l'aise, elle décroche tout de suite du projet. « Il faut que l'auteur se sente bien et constate que son travail est amélioré par la présence de la script-éditrice. »

Mais comment aider à pousser l'univers d'un auteur sans imposer le sien ? Surtout si la script-édition est faite par un auteur ?

D'un micro dans la salle, Joanne Arseneau tente de répondre. Elle est une auteure et elle est très souvent engagée pour faire la script-édition pour d'autres auteurs, et dit qu'il lui faut à ce moment être très vigilant. Mais quand l'auteur a un univers fort, comme Fred Pellerin avec qui elle travaille, c'est plus facile. Le monde de ce jeune conteur est en effet tellement loin du sien, que le problème de l'influence ne se pose pas.



L'auteure Joanne Arseneau au micro.

Elle ajoute que la script-édition est essentielle, qu'un auteur est comme un mineur. « Quand on écrit, on est comme dans le fond d'une mine, on cherche des minéraux, des perles, on a un travail à faire. Mais j'aurais de la difficulté à me passer de script-édition, parce que quand on émerge de la mine, ça prend quelqu'un pour créer une distance. Parce qu'on n'a pas beaucoup de temps pour écrire, on n'a pas le recul nécessaire. »

Michelle Allen ajoute que ce rapport d'accompagnement est plus que précieux. Elle a besoin de cet interlocuteur qu'est le script-éditeur. « Même s'il est imposé par le producteur, pour autant qu'il soit bon, il n'y a pas de problème. »

Plus tard, en après-midi, Suzanne Aubry propose qu'un comité soit formé pour mettre un peu de lumière sur la confusion qui règne autour des différentes appellations des lecteurs de textes. C'est donc une histoire à suivre... [1]

Fonds Harold Greenberg

Dernières rondes d'investissement – Année 2008-2009

Volet – Aide à la prise d'option de long métrage de fiction

- *La fille de l'Ouest*, roman de Louise Dubuc
Scénariste : Cynthia Tremblay

Volet – Aide à la scénarisation de long métrage de fiction

- *L'affaire Dumont*
Inspirée de l'histoire vécue de Michel Dumont
Scénariste : Danielle Dansereau
Réalisateur : Podz
- *Bashir Lazhar*
Adaptée de la pièce éponyme d'Évelyne de la Chenelière
Scénariste, réalisateur : Philippe Falardeau
- *Le chant d'Ikwé*
Adaptée du roman *Le bras coupé* de Bernard Assiniwi
Scénariste : Marcel Beaulieu
- *Despérados*
Scénaristes : Richard Angers et David Doyon
Réalisateur : Richard Angers
- *Empreintes*
Scénaristes : Maxime Giroux et Alexandre Laferrière
Réalisateur : Maxime Giroux
- *Holly et Murph*
Scénariste : Jean-Marc Dalpé
Réalisateur : Richard Jutras
- *L'instant de grâce*
Scénariste, réalisateur : Michel Langlois
- *Lentement la beauté*
Adapté de la pièce éponyme
Scénariste : Antoine Plante et Antoine Saïto
Réalisateur : Antoine Plante
- *La saison des citrouilles*
Scénariste, réalisateur : Stéphane De Foy

(source : Le Fonds Harold Greenberg)

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Long métrage de fiction – dépôt du 1^{er} juillet 2009

- *Le vendeur*, écrit et réalisé par Sébastien Pilote

FINANCEMENT

■ Fonds Harold Greenberg	Production de long métrage de fiction
Scénarisation de long métrage de fiction	Dépôt : 1 ^{er} février 2010
Dépôts :	Production d'une émission se rapportant à la musique
18 février et 17 juin 2010	Dépôt : 30 avril 2010
Parachèvement de l'écriture d'un scénario	Prise d'option
Dépôts :	Dépôt : en tout temps
18 février et 17 juin 2010	

Audience du CRTC 2009-411

L'UDA ET LA SARTEC DÉFENDENT LA TÉLÉVISION GÉNÉRALISTE, POUR UN FINANCEMENT ÉQUITABLE ET UN CONTENU DE QUALITÉ

Le 26 novembre dernier, la SARTEC et l'UDA ont appuyé les télévisions généralistes et plaidé pour un financement équitable lors d'une audience du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC 2009-411) qui s'inscrit dans le cadre de la consultation publique sur le financement des télévisions généralistes et spécialisées des secteurs public et privé. Nous vous présentons dans ces pages la présentation orale de Sylvie Lussier et Raymond Legault, respectivement, présidents de la SARTEC et de l'UDA. Ils étaient accompagnés de Sylvie Brousseau directrice des relations avec les membres et communications de l'UDA et de Yves Légaré, directeur général de la SARTEC.

La SARTEC est un syndicat professionnel regroupant plus de 1 250 scénaristes œuvrant dans le secteur audiovisuel francophone. L'UDA est un syndicat professionnel représentant plus de 7 500 artistes actifs et 4 350 membres stagiaires œuvrant en français, partout au Canada.

L'objectif de l'instance initiée par l'avis de consultation CRTC 2009-411 est, et je cite, « d'établir un cadre de réglementation général qui donnera à tous les groupes de radiodiffusion la latitude nécessaire pour s'adapter à l'évolution rapide du milieu des communications tout en assurant que le contenu présenté par le système canadien de radiodiffusion ait un caractère distinctement canadien. » Fin de la citation. Selon le Conseil, cet objectif implique que les parties intéressées privilégient les facteurs suivants :

- le rôle capital des créateurs et des producteurs canadiens dans le système de radiodiffusion ;
- les différentes conditions d'exploitation dans lesquelles fonctionnent les radiodiffuseurs de langue française et anglaise, ainsi que leurs besoins différents, qui existent malgré des points communs ; et
- le rôle du radiodiffuseur public dans un univers des communications en constante évolution.

Aussi, comme vous le savez, la *Loi sur la radiodiffusion* déclare que, et je cite, « toutes les entreprises de radiodiffusion sont tenues de faire appel au maximum, et dans tous les cas au moins de manière prédominante, aux ressources — créatrices et autres — canadiennes pour la création et la présentation de leur programmation à moins qu'une telle pratique ne s'avère difficilement réalisable en raison de la nature du service... » Fin de la citation.

L'UDA et la SARTEC veulent apporter un éclairage positif à la consultation du Conseil. Nous croyons que c'est une excel-

lente idée de convoquer les groupes de propriété conjointement, avec tous leurs services télévisuels présents, pour pouvoir discuter de l'ensemble de la contribution de chaque groupe aux objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion*. Dans le secteur francophone, cela veut dire convoquer ensemble Radio-Canada, Quebecor Media-TVA et TQS-V.

Nous avons cependant l'impression que l'approche par groupe de propriété proposée par le Conseil est la résultante des difficultés de certains groupes qui œuvrent dans le secteur de la télévision anglophone. Étant donné le très petit nombre de groupes de propriété faisant partie de la télévision française, et comme le permet l'article 3(1)c) de la *Loi sur la radiodiffusion*, nous considérons que le secteur francophone mérite un traitement distinct.¹ Chacun des trois groupes de propriété œuvrant en télévision généraliste francophone diffère l'un de l'autre et chacun mérite un traitement au cas par cas.

ÉTAT DE LA TÉLÉVISION GÉNÉRALISTE FRANCOPHONE

De façon générale, les francophones demeurent fidèles à leur télévision, et le secteur francophone a toujours connu un grand succès. Malgré l'augmentation du nombre de services télévisuels disponibles et du choix qui en découle, les auditoires regardent davantage les services canadiens et la programmation canadienne. En fait, plus l'offre d'émissions canadiennes dans les catégories prioritaires est grande, plus les téléspectateurs francophones s'en prévalent.

Comme nous l'avons expliqué dans notre mémoire, c'est la télévision généraliste publique et privée qui, en grande majorité, est le déclencheur du financement des émissions prioritaires auprès des institutions financières et cette situation continuera dans un avenir prévisible. Par exemple, comme le démontre le tableau 1 de notre mémoire, en 2007-

¹ « Les radiodiffusions de langues française et anglaise, malgré certains points communs, diffèrent quant à leurs conditions d'exploitation et, éventuellement, quant à leurs besoins; »

Audience du CRTC 2009-411

2008, 94 % du financement des dramatiques de langue française initié par les télédiffuseurs auprès du Fonds canadien de télévision a été fourni par les télévisions généralistes, principalement Radio-Canada et le réseau TVA.

Il n'en reste pas moins que la situation financière de la télévision généraliste, et particulièrement celle de Radio-Canada, a contribué à la modification de la nature des émissions prioritaires diffusées par les services généralistes. Le nombre de dramatiques scénarisées figurant dans les dix émissions les plus populaires diminue depuis une dizaine d'années. Déjà en 2003, l'importance des émissions de télé-réalité, comme *Occupation double* et *Loft Story*, était frappante.² Il semblerait que, au cours des dernières années, l'abandon graduel des chaînes généralistes par le public, et la compétition qui s'en est suivie, a incité les chaînes privées à réduire leurs coûts pour maintenir leur rentabilité. Cette réduction de coûts a affecté négativement les dépenses reliées aux émissions à grand budget, telles les dramatiques, particulièrement les séries « lourdes », en faveur d'émissions moins chères, comme les télé-réalités et les concepts étrangers. Dans un environnement de convergence, ces derniers ont aussi été privilégiés par certains services généralistes à cause de leur potentiel de distribution sur plusieurs plateformes.

Dans la décision de radiodiffusion CRTC 2009-410 renouvelant les licences du réseau TVA et de six de ses stations affiliées, le Conseil note, et je cite, « que TVA a tendance, depuis quelques années, à diffuser des émissions développées à partir de concepts étrangers et produites à l'interne ou par des producteurs indépendants canadiens comme, par exemple, *Star Académie*, *Le Banquier*, *Le Cercle* et *La Classe de cinquième*. Le Conseil note également que cette tendance est aussi présente chez les autres télédiffuseurs traditionnels de langue française que sont la SRC (*Tout le monde en parle*, *Pyramide*) et TQS-V (*Wipeout*, *Le mur*, *Call TV*). » Fin de la citation. Tout comme le Conseil, nous sommes préoccupés par cette tendance qui s'accroît au détriment du développement du talent créatif canadien et québécois.

Qui plus est, l'acteur le plus important, Groupe TVA, affiche par rapport à la même période l'an dernier, une augmentation du produit d'exploitation et du bénéfice d'exploitation dans le secteur de la télévision au cours des neuf mois se terminant le 30 septembre 2009.³ Mis à part TVA, la télévision généraliste connaît des difficultés non seulement au Québec et au Canada, mais également aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Appuyé par le groupe Quebecor Media, présent dans tous les médias et dominant dans plusieurs, TVA a réussi à trouver des façons d'attirer de larges auditoires – du moins pour l'instant. Il n'en reste pas moins que TVA connaîtra probablement le même sort que les autres services généralistes à

plus ou moins brève échéance. Pour leur part, Radio-Canada, et TQS-V éprouvent des difficultés financières depuis quelque temps. Le cas de Radio-Canada nous préoccupe particulièrement, car, historiquement, son dynamisme dans le secteur des dramatiques a eu un effet d'entraînement crucial sur les acteurs du secteur privé.

L'environnement des télédiffuseurs francophones possède ses propres caractéristiques qui diffèrent de l'environnement anglophone, et il nous semble que le nombre restreint d'acteurs présents dans le milieu francophone nécessite une approche au cas par cas.

APPUI AUX TÉLÉDIFFUSEURS GÉNÉRALISTES SUR LE PLAN DES REVENUS

Pour permettre aux services généralistes de rétablir leur santé financière, l'UDA et la SARTEC appuient le principe d'une juste valeur marchande pour tous les services généralistes et éducatifs, et croient que le CRTC devrait instaurer un régime pour la négociation de la juste valeur des signaux des stations locales de télévision en direct pour aider à couvrir les coûts des émissions canadiennes, particulièrement les émissions prioritaires, qu'elles diffusent. À quelques exceptions près, le montant que chaque diffuseur obtiendrait d'un tel régime devrait reposer sur sa part de marché.⁴ Certains acteurs, tels Radio-Canada et Quebecor, ont proposé des critères additionnels, mais considérant la forte présence d'intégration verticale et horizontale de la télédiffusion de langue française, la SARTEC et l'UDA se demandent comment des négociations pourraient avoir lieu sur la base de critères autres que la part de marché, sans causer de préjudice aux plus petites entités publiques comme Télé-Québec et TFO.

En contrepartie d'un tel tarif pour tous les services généralistes et éducatifs, publics et privés, le Conseil devrait exiger des obligations additionnelles en matière de DEC et de diffusion des émissions prioritaires que nous allons maintenant décrire.

OBLIGATIONS POUR LES GROUPES DE PROPRIÉTÉ

Dépenses obligatoires au titre des émissions canadiennes
 Dans l'avis de consultation 2009-411, le Conseil souligne que diverses parties, tout particulièrement des représentants des créateurs, ont fait le lien entre la suppression des obligations en matière de dépenses pour les stations de télévision traditionnelle et la baisse du nombre de productions dramatiques canadiennes, en même temps qu'une hausse marquée dans les dépenses allouées à la programmation non canadienne. Par conséquent, le Conseil a annoncé qu'il étudiera comment une obligation unique par groupe de propriété en matière de dépenses obligatoires au titre des émissions canadiennes (DEC) serait appliquée de façon globale et de façon suffisamment souple pour permettre de compter les dépenses en

² Les données de l'ANNEXE A pour 2001, 2002 et 2003 ont été d'abord présentées dans un document de la SARTEC intitulé « Encourager les émissions dramatiques télévisées de langue française » le 28 novembre 2003 en réponse à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2003-54.

³ Groupe TVA inc., *Rapport de gestion intermédiaire pour les périodes de trois et de neuf mois terminées les 30 septembre 2009 et 2008*.

⁴ TFO en Ontario serait une exception car elle n'est pas couverte par les sondages pouvant identifier sa part du marché.

matière de DEC pour toutes les plateformes des entreprises intégrées, y compris la vidéo sur demande (VSD) le cas échéant.

La SARTEC et l'UDA sont en faveur de nouvelles obligations de dépenses obligatoires au titre des émissions canadiennes et appuient l'ouverture du Conseil à ce sujet. Cependant, nous avons de grands doutes quant à l'utilité d'une obligation unique en matière de DEC pour l'ensemble des entreprises intégrées. De fait, dans le secteur privé francophone, il n'y a qu'une seule entreprise intégrée, soit Quebecor Media. V Interactions inc. (le propriétaire de l'ancien réseau TQS) n'est ni un grand groupe ni une entreprise intégrée en ce qui concerne la radiodiffusion et, bien qu'elle est censée revenir en audience publique du Conseil au cours de l'an 2011 pour discuter ses émissions prioritaires, elle détient déjà une licence allant jusqu'au 31 août 2015. La société publique, Radio-Canada, dont nous nous attendons un niveau de performance plus élevé que celui de la télévision privée, constitue un cas complètement à part. Par conséquent, il nous semble que chaque service de télédiffusion francophone devrait être assujéti à une obligation en matière de DEC taillée à sa mesure.

Un service de télévision réglementé par le Conseil devrait contribuer au système de radiodiffusion et à la programmation canadienne en fonction de sa capacité et des bénéfices nets qu'il retire de la réglementation. Le tableau que nous présentons en ANNEXE A au document devant vous propose une obligation générale en forme de grille progressive qui pourrait être appliquée à l'ensemble des services généralistes, spécialisés et payants, y compris la VSD, sur une base annuelle. Elle est calquée sur l'obligation différentielle imposée à certains services spécialisés⁵ et proposée sommairement dans notre mémoire du 14 septembre dernier. Notre proposition repose sur le bénéfice avant impôts et intérêts (B.A.I.I.) de chaque service et comporte l'avantage de prendre en considération sa rentabilité, ou son efficacité financière, plutôt que sa taille.

Selon cette proposition, un service en difficulté financière, comme V, n'aurait pas d'obligation en matière de DEC tant qu'il ne jouirait pas d'une certaine santé financière. Dans le cas de Quebecor Media, par contre, le réseau TVA et ses stations affiliées, ainsi que chacun de ses services spécialisés et payants tels que Mystère, Prise 2, Canal Indigo et Première Loge auraient une obligation en matière de DEC. Toute obligation de cette nature serait appliquée aux services télévisuels individuels, stations et réseaux, sans la possibilité du transfert d'une obligation d'un service à un autre.

Nous recommandons que ce genre d'obligation soit imposé par le Conseil à chaque service généraliste comme condition de licence sur la base de l'année 2009-2010 de radiodiffusion. Calculée sur la base des informations con-

tenues dans le rapport annuel de chaque service au CRTC, une telle obligation serait relativement facile à gérer pour le titulaire et à contrôler par le Conseil.

Dans le cas de Radio-Canada, il faudra trouver une autre formulation, calquée possiblement sur le rapport recettes publicitaires/revenus totaux, parce qu'un tel service public n'a pas de revenus nets ou de bénéfices.

Toute nouvelle obligation concernant les dépenses obligatoires au titre des émissions canadiennes devrait s'ajouter aux obligations particulières en matière de DEC qu'ont certains services par rapport aux émissions prioritaires.⁶

Obligations de diffusion en matière d'émissions prioritaires

L'UDA et la SARTEC continuent de croire que la solution aux problèmes de la programmation originale francophone, surtout les catégories de programmation sous-représentées ou prioritaires, comme les dramatiques, les documentaires et les émissions jeunesse, réside dans des conditions de licence précises et ciblées, service par service, catégorie par catégorie. Ce principe s'applique aussi bien à des groupes de propriété comme Radio-Canada et TQS/V qu'à un grand groupe comme Quebecor Media/TVA.

En ce qui concerne les dramatiques canadiennes, dans la décision CRTC 2000-2 renouvelant les licences des services de télévision de Radio-Canada, le Conseil a accepté l'engagement de la Société de diffuser, en moyenne, un minimum de sept heures par semaine de dramatiques, dont une moyenne d'au moins cinq heures et demie en période de grande écoute. Dans la décision CRTC 2001-385 qui renouvelait la licence du réseau TVA (et reconduite par la décision 2009-410), le Conseil s'attendait à ce que TVA diffuse le même nombre d'heures de dramatiques retransmises durant la saison automne-hiver 2000-2001.⁷ TQS/V n'a pas d'obligation en ce qui concerne les dramatiques.⁸

En ce qui a trait aux émissions jeunesse, selon la décision CRTC 2000-2, le Conseil s'attend que Radio-Canada remplisse son engagement de diffuser 20 heures par semaine d'émissions destinées aux enfants et aux jeunes et qu'elle dépasse cet engagement si possible. Cette décision stipule aussi, par condition de licence, que Radio-Canada doit diffuser, en moyenne, au moins quatre heures par semaine par année d'émissions originales canadiennes destinées aux enfants de moins de douze ans. TVA et V n'ont pas d'obligations en ce qui a trait aux émissions pour enfants.

Quant au volume de dramatiques ou d'émissions jeunesse que chaque service généraliste devrait diffuser, ce genre de précision devrait se faire au moment du renouvellement de chaque licence concernée. Il n'en reste pas moins que chaque service généraliste devrait maintenir ou accroître ses obligations courantes.

⁵ Voir l'avis public de radiodiffusion CRTC 2004-2, *Préambule aux décisions CRTC 2004-6 à 2004-27 renouvelant les licences de 22 services spécialisés*.

⁶ Voir, par exemple, les obligations élaborées dans la décision CRTC 2001-385 renouvelant les licences du réseau national de télévision TVA et de CFTM-TV Montréal.

⁷ Selon l'annexe 2 de l'avis public CRTC 2003-54, *Encourager les émissions dramatiques télévisées canadiennes - Appel d'observations*, CFTM-TV Montréal a diffusé 4h45 heures de dramatiques en 2000-2001, alors le volume de dramatiques au cours de la saison automne/hiver a dû être encore plus élevé.

⁸ Selon la décision de radiodiffusion CRTC 2008-129, V/TQS s'est engagé à diffuser 2 heures par semaine d'émissions prioritaires en 2009-2010 et 2010-2011, niveau qui devrait augmenter par étape pour atteindre 5 heures par semaine en 2014-2015.

Audience du CRTC 2009-411

Enfin, au lieu de créer, comme par le passé, des obligations à la suite des engagements de chaque titulaire, le Conseil pourrait annoncer d'avance qu'il s'attend à ce que les titulaires s'engagent dans un certain nombre de domaines et, par la suite, imposer des obligations en fonction des engagements et des capacités de chacun. Ce principe pourrait s'appliquer aux télévisions généralistes aussi bien qu'aux services spécialisés et payants dont la grille horaire comprend, disons, plus de 20 % d'émissions prioritaires.

En tant que représentants de deux associations d'artistes et de créateurs œuvrant principalement au Québec, permettez-nous de conclure en vous rappelant l'importance primordiale que revêt la télévision produite chez nous pour les spectateurs francophones du Québec et du reste du Canada. Nous bénéficions d'un succès d'écoute qui fait l'envie de plusieurs. Il a été démontré à maintes reprises que lorsque des émissions francophones sont offertes, le public les regarde de préférence à toute autre, et ce, autant en télévision jeunesse que pour les autres genres d'émission.

Il est certain que le système de radiodiffusion et les habitudes d'écoute sont en train d'évoluer. Ce qui ne change pas, c'est la nécessité de fournir un cadre réglementaire équitable qui permettra, entre autres, aux télévisions généralistes de continuer à jouer leur rôle central auprès de notre système de radiodiffusion. Les télévisions généralistes sont à l'origine des émissions prioritaires qui contribuent à forger notre identité culturelle. Il faut leur assurer les moyens de continuer à déclencher la production de ces émissions qui sont au cœur de cette identité.

Au bout du compte, c'est le public qui finit par payer la facture de la télévision. Assurons-nous qu'il reçoive des œuvres de qualité, celles que nos membres veulent continuer à créer et qui continuent à captiver le public. ¶

ANNEXE A

Proposition d'obligation en matière de DEC⁹

B.A.I.I. (de l'année précédente)	Obligation en matière de DEC (Augmentation annuelle par rapport à l'année précédente)
Moins de 5 %	0
5% - 10 %	1 %
10 % - 15 %	2 %
15 % - 20 %	3 %
20 % - 25 %	4 %
25 % - 30 %	5 %
30 % - 35 %	6 %
35 % - 40 %	7 %
40 % - 45 %	8 %
45 % - 50 %	9 %
50 % et plus	10 %

⁹ Voir aussi l'avis public de radiodiffusion CRTC 2004-2, *Préambule aux décisions CRTC 2004-6 à 2004-27 renouvelants les licences de 22 services spécialisés.*

FINANCEMENT

FONDS PUBLIC

■ TÉLÉFILM Canada – Calendrier de dépôt 2010-2011

FONDS DU LONG MÉTRAGE DU CANADA
Programme d'aide à l'écriture de scénario
Dépôt : 19 avril 2010

Projets de développement
Dépôts : 5 avril et 16 août 2010

Programme d'aide aux longs métrages
indépendant à petit budget
Dépôt : 3 mai 2010

■ SODEC – Calendrier de dépôt 2009-2010

SCÉNARISATION

Scénaristes – réalisateurs – aide sélective (volet 1)
Dépôt : 11 juin 2010

Aide à la scénarisation – jeunes créateurs (volet 1)
Dépôts : 14 mai et 5 novembre 2010

Secteur privé – aide sélective aux entreprises
de production (volet 2.1)
Dépôts : 28 mai et 3 décembre 2010

Secteur indépendant – aide sélective aux entreprises
de production (volet 2.2)
Dépôt : 23 juin 2010

Longs métrages de fiction – aide corporative
aux entreprises de production (volet 2.3)
Dépôt : 5 mars 2010

PRODUCTION

Longs métrages de fiction – secteur privé (volet 1.1)
Dépôt : 29 janvier 2010

Longs métrages de fiction – coproduction minoritaire –
secteur privé (volet 1.1)
Dépôts : à partir du 1^{er} février jusqu'au 16 août 2010

Longs métrages de fiction – secteur indépendant (volet 1.2)
Dépôts : 9 avril et 15 octobre 2010

Courts et moyens métrage de fiction (volet 2)
Dépôts : 8 janvier et 1^{er} octobre 2010

Documentaires – œuvres uniques (volet 3)
Dépôts : 26 mars et 13 août 2010

Documentaires – miniséries et séries (volet 3)
Dépôt : 23 avril 2010

Documentaires – coproductions minoritaires –
documentaires œuvres uniques et séries (volet 3)
Dépôts : à partir du 1^{er} février jusqu'au 16 août 2010

Jeunes créateurs – aide à la production (volet 2)
Dépôts : 12 février et 10 septembre 2010

SODEC

SODEC

SCÉNARISATION

Aide sélective secteur privé – volet 2.1
du 1^{er} octobre 2008 au 31 mars 2009

- 90974767 Québec inc. (Les Films Camera Oscura), *Dancing in the dust*
- 91167502 Québec inc. (Lycaon Pictus), Sherpas Films inc., *Pour l'amour de Dieu*
- 91167502 Québec inc. (Lycaon Pictus), Sherpas Films inc., *Projet X*
- 91256396 Québec inc. (Films 53/12), *Noir*
- Amérimage Spectra inc., *L'appât du gain*
- Amérique film inc., *Mal élevé*
- Cirrus Productions inc., *Amsterdam*
- Cirrus Productions inc., *The Hum*
- Communications Chantale Bujold inc., *El latino del norte*
- Corporation silo, *The White Circus*
- Développement Pimiento inc., *Côte des nègres*
- Émergence international inc., *Jouliks*
- Films artesian inc., *La muse errante*
- Les films Baliverna inc., *6 :00 a.m.*
- Les films Baliverna inc., *Je tu il*
- Les films Boulevard inc., *Le poil de la bête*
- Films Esperamos inc., *La reine malade*
- Les films Jessie inc., *La soif*
- Films Moskito inc., *Le tueur autodidacte*
- Forum Films 2005 inc., *L'histoire d'un mensonge*
- Groupe ECP inc., *Destination Cosmos*
- Groupe Fairplay inc., *Loto-Québec inc.*
- I Studio Cinéma Télévision inc., *Premier amour*
- Locomotion Films inc., *Marita Lorenz*
- Novem Communications inc., *Québec Air Force*
- Possibles Média inc., *L'entendement*
- Productions Caramel Film inc., *Gangs de rue*
- Productions Caramel Film inc., *Opération Goliath*
- Productions de la Crécerelle inc., *Sur les quais*
- Productions Équinoxe inc., *Encore là !*
- Productions Équinoxe inc., *Un de ces jours*
- Productions Hyperzoom inc., *Enquêtes L.D.T.P.*
- Productions Information inc., *Birmanie*
- Productions Information inc., *Ti-Coq aux pieds d'argile*
- Productions La Presse Télé Itée, *Art sous enquête*
- Productions Park Ex inc., *Giles et Joane*
- Productions Pixcom inc., *Eau vive*
- Productions Pop6 inc., *Celtina*
- Productions Vic Pelletier inc., *On est tous des artistes*
- Productions Vidéofilms Itée, *Capitaine Bonhomme*
- Productions Virage inc., *Usura ou l'enfer à crédit*
- Spectra Virage Média inc., *Infirmière 24h/24*
- Spectra Virage Média inc., *Salut Galameau !*

- Spectra Virage Média inc., *Le temps qui reste*
- Télétribu inc., *25 décembre Bonne Année*
- Vélocité international inc., Christal Films Productions inc., *Monsieur Tomate*
- Wizzfilms inc., *Le défi de l'univers*
- Zone3 inc., *Les apprentis sorciers*
- Zone3 inc., *Danser sur le volcan*
- Zoomfilms inc., *Opération tablette*

AIDE AUX JEUNES CRÉATEURS

Aide à la scénarisation – investissement
du 1^{er} octobre 2008 au 31 mars 2009

- 91846774 Québec inc. (Productions par'ici), *Mes 300 sœurs et moi*
- Alexandre Auger, *Cogneur*
- Laetitia Bertolino, *Contes en mutation*
- Annick Blanc, *Au milieu de nulle part*
- Éric Chaussé, *La princesse et l'oiseau*
- Marie-Hélène Copti, *Un trou dans la nuit*
- Couzin films inc., *Une île au cœur*
- Crocodile roux, *Vanier*
- Benoit Desjardins, *Il Petardo*
- Jacinthe Dessureault, *Jusqu'à ce que la chance nous sépare*
- Dock films inc., *Le poids du vide*
- Les films de l'isle inc., *Nuit #1*
- Les films de l'isle inc., *StLawrence*
- Films du Rapide blanc inc., *Chercher le courant*
- Giulia Frati, *Homesick*
- Isabelle Gatti, *Un homme libre*
- Isabelle Grégoire, *Interférences*
- Zhimin Hu, *On the Way Home*
- Juste pour rire TV inc., *La bataille de Farador*
- Elza Kephart, *Sweet blood*
- Arshad Khan, *Fault line*
- Jeanne Leblanc, *Alice*
- Judith Leconte, *Le parcours*
- Macumba Doc inc., *Le plan Jeanne-Mance*
- Ourson films inc., *A Real F**King a **Hole*
- Catherine Proulx et Karine Dubois, *Tanobe*
- Nicolas Renaud, *Dérivation*
- Elric Robichon, *Je serai partie*
- Daniel Schachter, *Nowhere to go from here*
- Alexandra Sicotte Lévesque, *The waiting room*
- Andreea State, *Bag*
- Abeille Tard, *Là où je suis*
- Frédéric Tremblay, *Mièvre*
- Shannon Walsh, *À St-Henri le vingt-trois juin*
- Aonan Yang, *Winter Night Endurance*

www.jeunescreateurs.qc.ca

info_jeunescreateurs@sodec.gouv.qc.ca

(source SODEXPRESS)

Deuxième et dernière ronde de décisions
pour la production de long métrage –
Exercice 2009-2010

- *Angle mort*, un road thriller écrit par Martin Girard et réalisé par Frédéric D'Amours
- *Frisson des collines*, écrit par Michel Michaud et Richard Roy (réal.)

- *Gerry*, écrit par Nathalie Petrowski et réalisé par Alain DesRochers
- *Le journal d'Aurélié Laflamme*, écrit par India Desjardins d'après son roman éponyme et Christian Laurence (réal.)
- *La trace*, écrit et réalisé par Rodrigue Jean
- *Nana Mesnak*, écrit par Louis Hamelin et Robert Morin et réalisé par Yves Sioui Durant
- *Opération tablette*, écrit par Claude Lalonde et Pierre Lamothe et réalisé par Patrick Huard
- *The Year Dolly Parton Was My Mom*, écrit et réalisé par Tara Johns

Aide sélective en production :
Coproducteur minoritaire, long métrage
de fiction et documentaire

- *Le jour des corneilles*, un long métrage d'animation de Serge Ellisalde, d'après le roman de Jean-François Beauchemin
- *Un nuage dans un verre d'eau*, écrit et réalisé par Srinath Samarasinghe

Aide sélective en production long métrage
de fiction-secteur indépendant (volet 1.2)

- *Curling*, écrit et réalisé par Denis Côté
- *Nuages sur la ville*, écrit et réalisé par Simon Galiero

Aide sélective en production documentaire,
œuvre unique, (volet 3)

- *L'Aventure Wapikoni* de Manon Barbeau et Mathieu Vachon, 9199-3550 Québec inc. (Manon Barbeau)
- *Birmanie l'indomptable* de Pierre Migneault, Productions Information inc.
- *Ceux qui sont là* de Martine Asselin, Productions VF inc.
- *La Guerre des tuques 25 ans déjà !* de Marie-Hélène Copti, Les Productions La Fête inc.
- *Gratien Gélinas : un géant aux pieds d'argile* de Pascal Gélinas, Productions Information inc.
- *Ils n'ont pas fait le voyage* de Charles Gervais, Embryo Productions inc.
- *Intérieurs du delta* de Sylvain L'Espérance, Les Films du Tricycle inc.
- *La Reine malade* de Pascal Sanchez, Films Esperamos inc.
- *Stastny* de Philippe Desrosiers, Zone3 inc
- *Victor Regalado : Une menace à la sécurité nationale* de Patricio Henriquez, Productions Macumba international inc.
- *Fortunate Son* de Tony Asimakopoulos, il Métal Film inc.
- *La Nuit, elles dansent* d'Isabelle Lavigne et Stéphane Thibault, Les Films du Tricycle inc.
- *Quais-Blues* de Richard Lavoie, Productions Des Années lumière inc
- *Mutations* de Guylaine Maroist et Eric Ruel, Productions de la ruelle inc.
- *Nomades* de Geneviève Brault, Productions Multi-Monde inc.

FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES

(suite de la page 2)

Martine Asselin, *Québec lieu de passage*,

- Mention spéciale du jury du Meilleur long métrage documentaire, Festival international du Film Black de Montréal;

Manon Barbeau, *Wapikoni mobile*,

- Mark Haslam Award, Festival Planet in Focus, Toronto;

Patrick Bergeron, *Loop Loop*,

- Meilleur film international, Festival du court métrage, Jordanie;

- Mention honorable du jury de la Meilleure œuvre en arts médiatiques, FICFA;

- Prix de l'innovation au Festival du documentaire de Sheffield, Royaume-Uni;

Roger Cantin, *Un cargo pour l'Afrique*,

- Prix du film canadien le plus populaire, FFM;

Jacques Davidts (scén.), **Denis Villeneuve** (réal.), *Next Floor*,

- Grand Prix for Best International Film, Festival d'Odense, Danemark ;

Bernard Émond, *La donation*,

- Prix de Communications et Société – le Prix Robert-Claude Brub, Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue;

- Prix Don Quichotte, 2^e prix du jury Jeunesse et le prix Qualité et Environnement, Festival du film de Locarno, Suisse;

Philippe Falardeau, *C'est pas moi, je le jure*,

- Meilleur film, Festival du film francophone d'Angoulême (FFA);

Simon-Olivier Fecteau, *Le technicien*,

- Prix du public : Science-fiction / fantastique, Festival SPASM;

Alain Fournier, *À mères et marées*,

- Prix Le Central, Festival du court métrage Off-courts, Trouville-sur-Mer;

Marcel Jean, **Jean-François Pouliot**, *ChAMPLAIN retracé*,

- Prix multimédia et audiovisuel Télé-Québec, Société des musées québécois;

Rodrigue Jean, *Hommes à louer*,

- Prix La Vague du Meilleur moyen ou long métrage documentaire, FICFA;

Richard Lacombe, *Africorama*,

- Prix d'Excellence Deborah Fletcher 2009;

Stéphane Lapointe, *Jardin Dead End*,

- Prix du public des projections SPASM à La Ronde;

Robert Lepage (concept), **Pedro Pires** (réal.), *Danse macabre*,

- Grand Prix Focus - court métrage, Festival du Nouveau Cinéma, Montréal;

- Prix du public Télé-Québec, Festival international Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda;

- Meilleur court-métrage canadien-français, niveau professionnel, Cinémental 2009, Winnipeg;

- Mention spéciale - Programming Selects Outstanding Achievement, International Film Festival Calgary;

- Best Canadian Short Film, Toronto International Film Festival, Toronto ;

Jean-François Lévesque,

Le nœud de cravate,

- Prix annuel ASIFA-Colorado du meilleur court métrage, Festival Starz de Denver;

Kim Nguyen, *Truffe*,

- Prix Fresh Generation, Fresh Film Fest de Karlovy Vary, République tchèque;

Émile Proulx-Cloutier, *La vie commence*,

- Mention spécial du jury dans la catégorie Grand Prix Focus court métrage, FNC ;

- Prix du jury du court métrage, Festival du film francophone de Namur, Belgique;

Guillaume Vigneault (scén.),

Yves-Christian Fournier (réal.),

Tout est parfait,

- Meilleur film, Festival international du film jeunesse Gaffa, Vienne, Autriche;

GAGNANTS DES PRIX GÉMEAUX :

Jennifer Alleyn, *L'atelier de mon père*,

- Meilleur documentaire: biographie ou portrait;

Richard Blaimert,

Les hauts et les bas de Sophie Paquin,

- Meilleur texte : comédie;

Vincent Bolduc, **Alex Veilleux**, *Tactik*, -

- Meilleure émission ou série jeunesse : fiction;

Michel Brouillette, *Ma maison RONA VI*,

- Meilleure télé-réalité;

Marc Brunet, **Josée Fortier**, **Rafaële Germain**, **Marc Labrèche**,

3600 secondes d'extase,

- Meilleur texte : humour et Meilleure série humoristique;

Jean-Sébastien Busque, **Barclay Fortin**, **Mathieu Pichette**, **Félix Tanguay**,

Les pieds dans la marge,

- Meilleur texte : jeunesse et Meilleure émission ou série jeunesse : variétés/information;

Serge Chapleau,

Et Dieu créa... Laflaque –

Spécial du 31 décembre,

- Meilleur spécial humoristique;

Bernard Dansereau, **Annie Piérard**,

Annie et ses hommes,

- Meilleur texte : téléroman et

Meilleur téléroman ;

Jacques Davidts (auteur principal) **Jean-**

François Léger, **Jean Pelletier**, **Isabelle**

Langlois, **Marie-Pierre Ducharme**,

Marc Tulin, **Richard Jutras**,

Les Parent,

- Meilleure comédie;

André Ducharme, **Guy A. Lepage**,

Tout le monde en parle,

- Meilleure émission ou série d'entrevues ou talk show; Meilleure série ou spécial de variétés ou des arts de la scène;

Nelson Harvey,

Le moment de vérité,

- Meilleur jeu;

François Létourneau, **Jean-François Rivard**,

Les invincibles

- Meilleur texte : série dramatique et Meilleure série dramatique; Prix Jean-Besré;

Hugo Latulippe,

Ce qu'il reste de nous,

- Meilleur scénario documentaire;

Jean Lemire,

Mission antarctique – L'aventure humaine,

- Meilleure série documentaire;

Gilles Parent, **Marc St-Onge**,

La vie en vert,

- Meilleur magazine de services;

Marie-France Hébert, **Nicole Lavigne**,

Ludovic,

- Meilleure émission ou série d'animation.

GLAMOURAMA, LA VIE AMOUREUSE DES AUTEURS

La vie pailletée des scénaristes est remplie de moments glorieux.

PAR GENEVIÈVE LEFEBVRE



© DOMINIQUE CHARTRAND

Non, pas les 100 ans des Canadiens voyons! Je parle de cette invitation au déjeuner causerie organisé par l'Académie Canadienne du Cinéma et de la Télévision dont l'invité d'honneur était Patrick Roy, président et chef de la direction d'Alliance Vivafilm.

D'abord, où donc étaient mes collègues? Dans les 250 personnes qui se sont tapé les joies du « roulé de poulet bouilli façon hôtel », j'ai vu des distributeurs, des producteurs, des diffuseurs, des réalisateurs, des comptables et beaucoup de fonctionnaires.

Mais il faut bien le dire, le scénariste y était aussi rare que la dinde désinvolte un soir d'Action de Grâce. Où étiez-vous mes amis? Dans un party « off académie » chez Toqué? En train de réviser cette damnée 11^{ème} version qui donne tout son sens à cette expression bien de chez nous « avancer par en arrière »?

Même en dehors de buts, Patrick Roy a dit plein de choses pertinentes. Il a parlé avec éloquence et lucidité de ce qui se passe chez nos voisins d'en bas. Ils ont beau dominer impérieusement les écrans du monde entier, le cinéma indépendant et les boîtes de distribution s'y cassent quand même la gueule les unes après les autres. Si le box office n'a pas baissé, c'est que les prix des billets ont augmenté...

Plusieurs observateurs à travers le monde l'ont dit bien avant lui. Le virage numérique change radicalement notre façon de consommer l'information et la culture. L'une des observations qui revient le plus souvent est la fin des intermédiaires, ce que sont les distributeurs, et très bientôt les chaînes généralistes (du moins dans le modèle publicitaire qui est la norme présentement). La transaction entre le producteur de contenu et l'utilisateur est désormais chose faite. Il est à prévoir qu'il en sera de même, à court et à moyen terme, pour tous les autres intermédiaires, ce qui implique un changement radical dans notre façon de concevoir une chaîne de production et les conditions dans lesquelles nous travaillons.

Ainsi, de nombreux auteurs, et c'est tout à leur avantage, vont devenir producteurs de leurs oeuvres. Dans un premier temps, les avantages sembleront incertains. Plus de risques, pas forcément plus d'argent et surtout plus de travail.

D'un autre côté, il va aussi falloir redéfinir la notion du pouvoir décisionnel de l'auteur dans une production où il investit une partie de son cachet. Gagner en liberté de création ce qu'on perd en cachet? Tiens, ça commence à ressembler à un avantage tout à coup...

Patrick Roy l'a dit en parlant de distribution, mais il va falloir y penser aussi en termes de production et de développement, en cinéma et en télévision : « Il va falloir faire mieux, différemment, et avec moins ».

Il m'a fait penser à Churchill qui ne promettait aux Anglais que « de la sueur, du sang et des larmes ».

Les Anglais se sont relevés les manches, et ils l'ont gagnée cette putain de guerre. Bon, évidemment ces ingrats se sont empressés de ne pas réélire ce pauvre Winston une fois débarrassés du troisième Reich, mais là n'est pas la question.

« Ouain, mais moi, je veux rien savoir du virage numérique, tout ce que je veux c'est passer ma série à un diffuseur » me disent la plupart de mes amis auteurs, une lueur paniquée dans l'œil. Certes. Comme les milles autres scénaristes qui se sont mis sur la ligne de départ, levant frénétiquement leur projet comme si c'était un enfant à bord du Titanic « le mien, le mien, le mien »!

C'est ici que je vais vous demander de trouver votre Lucien Bouchard intérieur et d'ouvrir grand la lumière. La télévision, telle que nous l'avons connue jusqu'ici, n'existe déjà plus. Il va vraiment falloir faire « mieux, différemment et avec moins ». Êtes-vous prêts?

Pour revenir à Patrick Roy, il a aussi beaucoup insisté sur l'importance du développement des scénarios. Je le cite : « Nous devrions encourager l'utilisation des fameux script-doctors afin d'accompagner les créateurs dans leur démarche artistique. Cette méthode trop peu utilisée chez nous ne pourrait qu'améliorer et pousser encore plus loin le travail créatif des scénaristes et cinéastes. »

Un énoncé très louable, ce désir de pousser plus loin le travail créatif des scénaristes. Encore eut-il fallu qu'il s'adresse à ceux qui sont directement concernés.

En effet, à la table d'honneur du président d'Alliance Vivafilm, il n'y avait aucun scénariste... Certes, il y avait quelques réalisateurs à qui il arrive aussi d'écrire. Mais aucun scénariste de métier. Et une seule femme. Mais ça, c'est un autre débat.

Avant de pousser dans le cul de notre créativité, avant qu'on se creuse les méninges pour faire « mieux, différemment, avec moins » ce serait la moindre des choses que les auteurs soient invités à la table d'honneur une fois de temps en temps.

Et si possible, mon cher Patrick, chez Toqué. ☺

Pourquoi une analyse de ma situation financière à la retraite ?

En tant qu'auteur, même si vous maintenez un certain niveau d'activités professionnelles, il est toujours avantageux de faire une bonne planification de vos affaires financières.

LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE EST-IL UN SUJET QUI VOUS PRÉOCCUPE ?

- Mes épargnes personnelles jumelées aux autres sources de revenus (fonds de pension privé, rente de retraite du Régime de pensions du Canada ou de la Régie des rentes du Québec, pension de la sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocation au conjoint, etc.) vont-elles suffire pour me procurer le revenu de retraite espéré ?
- Quel est le niveau d'épargne requis annuellement pour atteindre mes objectifs de retraite ?
- L'anticipation ou le report de l'âge de retraite de un, deux ou trois ans aurait quelle incidence sur mes revenus de retraite ?
- Quel serait l'effet d'un rendement supérieur de 1, 2 ou 3 % sur la planification de ma retraite ?
- Quels seront les effets de l'inflation sur ma retraite ?

Que vous vous posiez ces questions et exigiez des réponses est tout à fait naturel puisque vous voulez vivre pleinement cette étape de votre vie, qui peut s'échelonner sur une période de 10, 15, 20, 25, 30 ans et plus.

Une planification financière de la retraite exige une analyse exhaustive de tous les éléments qui la compose, et ce, autant pour la période d'accumulation que pour la période d'utilisation des fonds (ex. : profil d'investisseur, budget actuel, budget à la retraite, taux d'intérêt, taux d'inflation, éléments d'actif transformables, etc.). Négliger un ou certains de ces aspects peut avoir un impact significatif sur la réalisation de vos objectifs de retraite.

À titre indicatif, voici des exemples illustrant l'importance de planifier sa retraite dès maintenant.

EXEMPLE 1

Comme le démontre le tableau suivant, si vous reportez de 3 ans une cotisation annuelle de 2 000 \$ au REER, en début d'année, selon un taux d'intérêt de 7 % cela diminue significativement les fonds accumulés.

Durée des cotisations (ans)	Fonds accumulés (en \$)	Report des cotisations de 3 ans		Écart
		Durée des cotisations (ans)	Fonds accumulés(en \$)	
10	29 567	7	18 520	11 047
15	53 776	12	38 281	15 495
20	87 730	17	65 998	21 732
25	135 353	22	104 872	30 481
30	202 146	27	159 395	42 751

EXEMPLE 2

Voici un tableau indiquant la cotisation annuelle requise ainsi que le capital investi pour accumuler 100 000 \$ dans votre REER selon différentes durées à un taux de 7 %.

Durée (ans)	Cotisation annuelle (en \$)	Capital investi (en \$)	Capital accumulé (en \$)
10	6 764	67 640	100 000
15	3 719	55 785	100 000
20	2 280	45 600	100 000
25	1 478	36 950	100 000
30	989	29 670	100 000

Laissez le temps et les intérêts travailler pour vous ...

EXEMPLE 3

Un différentiel de rendement de seulement 1 % pour une cotisation annuelle REER de 2 000 \$, en début d'année, représente un manque à gagner significatif comme le démontre le tableau suivant.

Durée (ans)	Manque à gagner (en \$)
10	1 624
15	4 431
20	9 745
25	19 040
30	34 543

Il est essentiel de bien connaître votre profil d'investisseur afin de maximiser le rendement sur vos épargnes.

Nous pouvons faire parler des chiffres de bien des façons, ce qui est important à retenir c'est qu'il faut planifier sa retraite le plus tôt possible.

La Caisse de la Culture met à votre disposition un service personnalisé, professionnel et confidentiel en matière de planification financière.

Pour toute information, n'hésitez pas et appelez-nous !

Tél. : 514-CULTURE (514 285-8873)

www.caissedelaculture.com

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.